

L'expert comptable pour la création d'entreprise

Description

L'expert comptable pour la création d'entreprise est d'une aide précieuse pour le futur dirigeant. Grâce à l'étendue de ses compétences, il peut intervenir aussi bien dans l'élaboration du [business plan](#) et la rédaction des statuts que dans les choix fiscaux, juridiques et sociaux.

Il saura ainsi protéger les intérêts professionnels et personnels du créateur d'entreprise. C'est la personne qu'il faut à ce dernier s'il ne dispose de temps pour concrétiser le projet ou s'il souhaite engager un professionnel compétent pour apporter des réponses éclairées à ses questions.

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

Quel est le rôle de l'expert comptable pour la création d'entreprise ?

Après un **examen de la situation professionnelle et du foyer fiscal du futur entrepreneur**, l'expert-comptable pour la [création d'entreprise](#) prend le temps de lui expliquer chaque possibilité qui s'offre à lui. Il dispose de toutes les compétences nécessaires pour lui donner des conseils pertinents en matière de :

- Protection sociale ;
- Choix fiscaux ;
- Statut juridique.

Grâce à **son expérience et sa parfaite connaissance du secteur**, il saura identifier la forme juridique qui optimisera les chances de réussite de son client et qui sera plus adaptée :

- Au projet entrepreneurial ;
- À la nature de l'activité ;
- À la situation de l'entrepreneur.

Bon à savoir : tout dirigeant de société doit accorder une importance particulière à chaque choix initial puisque chaque déclaration de [modification statutaire](#) réalisée auprès du greffe du tribunal de commerce engendre des coûts supplémentaires.

L'expert-comptable pour la création d'entreprise est également **de bon conseil dans le choix du régime fiscal et social**. Connaissant chaque option et ses conséquences sur les futurs revenus de l'entrepreneur, il peut les expliquer de manière claire à ce dernier pour lui faire bénéficier d'un gain de temps considérable.

Quand doit-on avoir un expert comptable pour la création d'entreprise ?

Parfois, la présence de l'expert-comptable pour la création d'entreprise est tout simplement nécessaire, voire obligatoire. C'est surtout le cas **lorsque l'entrepreneur décide d'externaliser sa comptabilité**. Des actes comptables doivent être réalisés uniquement par le professionnel du chiffre et du droit. Ils requièrent également son approbation. D'ailleurs, il saura respecter aisément les formalités de [dépôt des comptes annuels](#).

Il faut savoir que les entrepreneurs choisissent surtout de **confier la comptabilité à un tiers à l'entreprise** lorsque cette dernière grandit. Il est bon de noter aussi que les [micro-entrepreneurs](#) n'ont généralement pas besoin de recourir au service de l'expert-comptable, car leurs obligations fiscales et comptables sont particulièrement allégées.

Mais dans tous les cas, l'entrepreneur met toutes les chances de son côté en sollicitant le service d'un expert-comptable pour la création de son entreprise. Souvent, un **porteur de projet accompagné dès le départ** reste encore dans le domaine de l'entrepreneuriat plusieurs années après le lancement d'activité selon les statistiques.

Sur le long terme, les conseils avisés d'un expert-comptable contribuent de manière significative à la pérennité, voire à la réussite de l'entreprise. **Se faire accompagner dès le début de son aventure entrepreneuriale par un professionnel** expérimenté et compétent constitue un choix judicieux.

Il convient de préciser qu'il n'est **pas obligatoire de faire appel à un expert-comptable pour la création de l'entreprise**. Les entrepreneurs préfèrent surtout lui confier la validation de leur modèle économique. Sa connaissance précise des notions financières et économiques est essentielle à un démarrage réussi de l'activité.

Depuis maintenant plusieurs années, **des legaltechs mettent aussi leurs compétences au service des créateurs d'entreprise**. Elles peuvent les accompagner dans la réalisation et le lancement de leur projet. En effet, elles sont par exemple capables de :

- Rédiger un business plan convaincant ;
- Booster une demande de financement.

En faisant appel à une legaltech, l'entrepreneur profite d'une **solution à la fois économique et moderne**. Cette dernière permet de bénéficier d'un service de qualité et offre une grande flexibilité. Pour choisir le prestataire idéal, le dirigeant d'entreprise devra évaluer ses besoins et analyser les :

- Offres disponibles sur le marché ;
- Avis des anciens clients sur Internet.

Bon à savoir : le recours à un prestataire spécialisé doit être vu comme un investissement judicieux au lieu d'une simple mesure de précaution.

Pourquoi est-il judicieux de faire appel à un expert-comptable ?

L'expert comptable pour la création d'entreprise peut intervenir à toutes les étapes, **avant, pendant et après la démarche**. En l'engageant, l'entrepreneur aura l'assurance de ne négliger aucun détail et d'effectuer les choix les plus pertinents.

Avant la phase de création

Avant la phase de création de l'entreprise, le futur entrepreneur peut confier à l'expert-comptable la définition, l'analyse et la validation de son projet. Le professionnel peut se charger par exemple de :

- Le guider dans le choix de la [forme juridique](#) ;
- Réaliser le prévisionnel ;
- Présenter à son client des solutions concrètes pour obtenir un financement ou des aides.

Pendant la phase de création

Durant la création de l'entreprise, le professionnel **prend en charge l'ensemble des démarches fiscales et sociales**. Il s'occupe de tout :

- Rédaction des [statuts](#) ;
- Recherche d'aides à la création d'entreprise ;
- Constitution et dépôt du dossier d'immatriculation ;
- Publication de l'avis de constitution de l'entreprise.

Après la phase de création

Une fois que les démarches de création seront accomplies, l'expert-comptable sera en mesure d'accompagner le dirigeant dans :

- Le démarrage de l'activité ;
- La mise en place de la [comptabilité](#).

Lorsque l'entrepreneur aura en main l'extrait Kbis de son entreprise, il aura encore le choix de **se faire accompagner par le professionnel dans la gestion de la comptabilité**. Ce dernier peut lui présenter des outils innovants et performants pour réaliser le suivi de cette dernière.

Bon à savoir : l'expert-comptable est ainsi à même de prendre en charge toutes les démarches liées à la création de l'entreprise.

Si l'entrepreneur préfère se concentrer en toute sérénité sur son cœur de métier, il peut même confier la gestion quotidienne de la comptabilité à l'expert-comptable. Le professionnel s'assurera alors que l'entreprise respecte toutes les obligations légales. Il se chargera même de :

- L'établissement des déclarations sociales et fiscales ;
- L'enregistrement des transactions financières.

Comment se faire accompagner par un expert comptable pour créer son entreprise ?

Titulaire du DEC, il mène une activité réglementée, régie par l'Ordre des experts-comptables. En effet, il est soumis à un Code de déontologie impliquant le secret professionnel et un devoir de conseil. Le recours à son service permet ainsi de sécuriser la création de l'entreprise. Dans le cadre de la démarche, il fera **signer une lettre de mission**

au porteur de projet. Le document définit :

- Le prix des interventions ;
- L'étendue de la mission ;
- Les conditions liées à la collaboration.

Tous les ans, les honoraires de l'expert-comptable peuvent faire l'objet d'une réévaluation dans le cas où la mission évoluerait ou la lettre de mission préciserait cette éventualité. Il convient de préciser qu'en demandant le document, le professionnel aura une idée précise des **engagements respectifs des deux parties**.

Bon à savoir : les experts-comptables sont nombreux à adopter une politique tarifaire transparente et à proposer un devis gratuit et sans engagement.

En plus de la maîtrise technique, **l'expert-comptable a appris à développer des qualités humaines**, qui sont aussi nécessaires à la gestion de la création de l'entreprise. En effet, il sait :

- Construire une véritable relation de confiance avec l'entrepreneur ;
- Faire preuve d'écoute et de transparence.

À noter : le Conseil national de l'ordre des experts-comptables a été créé pour réglementer la profession et le titre d'expert-comptable.

Lors du choix de l'expert-comptable, l'entrepreneur doit prendre en compte certains critères importants. Par exemple, il lui est conseillé de **recourir au service d'un professionnel disponible et facilement joignable**, soit par :

- E-mail ;
- Téléphone ;
- Visioconférence.

Bon à savoir : en optant pour le service d'un prestataire en ligne, il évitera par ailleurs les déplacements, ce qui lui fera bénéficier à la fois d'un gain de temps et d'argent.

Combien coûtent les services d'un expert-comptable par mois ?

Les experts-comptables peuvent proposer une facturation au forfait ou au réel. La seconde option est appelée également **facturation à la prestation**. Elle consiste à pratiquer des prix d'appel bas et facturer toute prestation complémentaire par la suite.

Par exemple, l'expert-comptable proposera de tenir la comptabilité d'une entreprise à partir de 30 euros hors taxes mensuels, mais il établira ensuite les comptes annuels à 1 000 euros hors taxes.

Bon à savoir : certains professionnels donnent même un prix à la ligne de comptabilité enregistrée.

Quant à la **facturation au forfait**, elle consiste à proposer un montant unique au client pour la réalisation d'un ensemble de prestations, dont :

- L'établissement d'un prévisionnel ;
- L'accompagnement à la recherche de financement.

Par exemple, l'expert-comptable peut appliquer un tarif **entre 120 euros et 200 euros hors taxes mensuels** pour traiter une :

- Trentaine de factures d'achat ;
- Quarantaine de factures de vente.

Bon à savoir : si le client est assujéti à la TVA, il faudra prévoir entre 20 euros et 40 euros par déclaration. Le prix dépend du type d'opérations à réaliser.

Pour confier la **réalisation des formalités liées à la modification de siège social** et de capital à un expert-comptable, il est nécessaire de compter entre 350 euros et 600 euros. Et pour lui faire rédiger un [contrat de travail](#), l'entrepreneur devra déboursé entre 100 euros et 250 euros par contrat, en fonction des clauses souhaitées (clause d'exclusivité, de non-concurrence, etc.). Par ailleurs, le prix de la création de fiches de paie s'élève entre 20 euros et 30 euros hors taxes par bulletin.

Il faut souligner que les honoraires de l'expert-comptable n'étant pas réglementés, ce dernier est **libre de fixer son prix comme il le souhaite**. Mais selon la complexité du projet et le statut juridique de l'entreprise, ils vont souvent de 500 euros à 3000 euros hors taxes. Si le professionnel doit seulement prendre en charge la rédaction des statuts, ils s'élèvent entre 500 euros et 2500 euros. En effet, il est contraint de prendre en compte certains paramètres (concurrence, structure de coûts, etc.) en déterminant ses tarifs pour :

- Pouvoir dégager un profit ;
- Rester compétitif.

Bon à savoir : quel que soit le statut juridique ([EURL](#), SASU, SAS ou encore SARL), les prestataires en ligne, eux, proposent de rédiger les statuts à environ 400 euros.

Et pour confier uniquement le **montage d'un business plan** au professionnel, il faut prévoir entre 150 euros et 600 euros hors taxes. Par ailleurs, il se charge généralement de l'élaboration du document à moitié prix si les tâches comptables lui sont aussi attribuées.

Bon à savoir : les honoraires de l'expert-comptable peuvent varier aussi de manière considérable d'un cabinet à l'autre.

De la même manière que toute entreprise de services, le cabinet d'expertise comptable fixe ses tarifs en fonction du :

- Tarif horaire applicable selon le niveau de qualification du professionnel ;
- Temps dépensé pour le traitement du dossier (volume horaire).

Le volume horaire compte ainsi parmi les **paramètres sur l'expert-comptable se base pour proposer un prix** personnalisé à son client. Ce temps est facturé, soit :

- Sur la base d'un forfait annuel révisable prenant en compte le volume horaire estimé ;
- Suivant le temps réellement consacré au dossier.

Le professionnel estime le volume horaire en se basant sur des critères objectifs, tels que :

- La difficulté du dossier ;
- Les frais engagés pour la réalisation de la mission ;
- Les formalités les plus urgentes à accomplir ;
- L'étendue des services demandés (conseil et reporting, TVA ou encore tenue des comptes) ;
- Le volume de factures à traiter.

Concernant le **tarif horaire**, son montant se négocie directement avec l'expert-comptable. Il est justifié par la possession du DEC, un diplôme obtenu après avoir suivi huit années d'études. Celui-ci s'élève entre 80 euros et 300 euros hors taxes. Il varie selon :

- La complexité des missions à réaliser (conseils juridiques, audit social ou encore approbation des comptes) ;
- L'environnement concurrentiel ;

- La notoriété du cabinet d'expertise comptable ;
- Le nombre de salariés dans l'entreprise cliente ;
- La situation géographique du cabinet.

Bon à savoir : les tarifs sont généralement plus élevés en région parisienne qu'en province.

Il est tout aussi intéressant d'opter pour un **service en ligne qui coûte généralement moins cher**, ce qui permet d'économiser quelques euros par mois. Cette option convient aux entreprises de toute taille.

Comment financer son embauche ?

Pour financer partiellement son embauche, le dirigeant d'entreprise a le choix de suivre une formation en comptabilité et prendre en charge soi-même quelques missions. Avec un peu de bon sens et d'organisation, il peut parfaitement **assurer les tâches basiques**, parmi lesquelles on retrouve :

- L'établissement de la fiche de paie ;
- La déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- La saisie comptable.

Le dirigeant d'entreprise a même le choix de **diminuer les honoraires de l'expert-comptable en embauchant un comptable à temps partiel** à qui il délèguera toutes les tâches administratives basiques :

- Secrétariat ;
- Facturation ;
- Saisie comptable.

Bon à savoir : cette solution est surtout adaptée aux entreprises ayant un volume d'affaires assez important, leur permettant d'absorber les coûts salariaux.

L'expert comptable en création d'entreprise peut-il mettre en place une opération de mécénat ?

L'expert-comptable peut bien **mettre en place une opération de mécénat**. Conseiller privilégié des porteurs de projets bénéficiaires (fondations, associations, etc.) et des dirigeants d'entreprise, le professionnel les accompagne dans leur réflexion sur l'opportunité de recourir à cette pratique. Il prend en compte leurs choix lors de la

recherche de mécènes.

L'expert-comptable est en mesure de vérifier l'éligibilité du client et sélectionne la forme de mécénat qui lui convient le mieux. En plus de **conseiller les responsables financiers des entreprises de toute taille**, il les accompagne dans la présentation de l'organisation et participe à la mise en œuvre de dispositifs fiscaux liés à la pratique.

FAQ

Quels sont les principaux rôles de l'expert-comptable au sein d'une entreprise ?

L'expert-comptable peut tenir la comptabilité de l'entreprise et simplifier la partie administrative. Mais souvent, le professionnel a surtout pour rôle de surveiller les comptes et d'attester leur régularité. D'autre part, non seulement il gère l'établissement des comptes annuels, mais il conseille également les chefs d'entreprise dans l'optimisation fiscale.

Quels sont les inconvénients du métier d'expert-comptable ?

L'expert-comptable a généralement une lourde charge de travail. Le professionnel est souvent contraint d'effectuer des heures supplémentaires. Dans la majorité des cas, ses clients choisissent de lui confier des responsabilités particulièrement importantes. Il passe sa journée à mener des analyses financières et à réviser les comptes de l'entreprise. Travaillant alors souvent sous pression, il doit savoir bien gérer son stress.

Où l'expert-comptable travaille-t-il ?

Son lieu de travail dépend de son statut :

Salarié ;

Professionnel libéral.

L'expert-comptable a le choix de travailler en tant que salarié au sein d'un cabinet d'expertise-comptable où il se chargera de la gestion du portefeuille de plusieurs clients. Lorsqu'il exerce son activité dans une société, il est souvent intégré au service financier et administratif, au poste de directeur. Il faut noter qu'il peut créer sa propre entreprise.